

**Le rôle de la comptabilité de la responsabilité sociale d'entreprise
face à la crise émergente du Coronavirus
Étude de cas de MFG filiale de groupe CEVITAL
De Mars à Aout 2020**

**The role of corporate social responsibility accounting
in the face of the emerging Coronavirus crisis
Case study of MFG a subsidiary of CEVITAL group
From March to August 2020**

OULD KHESAL Imane^{1*}, DERAHMOUNE Hilal²

¹ Université Blida 02 (Alger)

ould.imane@gmail.com

² Université Blida 02 (Alger)

derahil@yahoo.fr

Réception: 26/05/2021 ; **Acceptation:** 06/06/2021 ; **Publication :** 30/06/2021

Résumé : Depuis plusieurs années, la littérature a porté une attention croissante à la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et à la Comptabilité de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (CRSE). Cependant, peu des recherches ont été menées sur le rôle de la CRSE dans les périodes des crises. La pandémie de Coronavirus va être un véritable test pour le monde de l'entreprise et pour la RSE. Un test qui mettra en évidence ceux qui, parmi les acteurs économiques, ont réellement pris La politique de la RSE en priorité depuis le début de la crise.

Mots-clés : RSE; CRSE; Coronavirus; Crise économique.

Codes de classification Jel : M14; M49 ; I19 ; H12.

Abstract: For several years, the literature has paid increasing attention to Corporate Social Responsibility (CSR) and Corporate Social Responsibility Accounting (CSRA). However, few researches have been done on the role of CSRA in the periods of crisis. The Coronavirus pandemic is going to be a real test for the corporate world and for CSR. A test, that will bring out those among the economic actors, who have really taken CSR policy as a priority since the beginning of the crisis.

Keywords: CSR; CSRA; Coronavirus; Economic crisis; MFG

Jel Classification Codes : M14; M49 ; I19 ; H12.

* Auteur correspondant.

Introduction :

Depuis des années, les entreprises parlent de leur engagement, de leur responsabilité sociale, et plus récemment de leur raison d'être. Tous ça montre que les entreprises sont en train de changer leur paradigme pour participer plus activement à la poursuite de l'intérêt général.

La crise du coronavirus est un test pour le monde de l'entreprise et la RSE de se rendra compte des acteurs qui ont réellement mis en œuvre des changements au sein de leur structure.

En effet, cet article va essayer d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante :

Quelle est le rôle de la comptabilité de la responsabilité sociale des entreprises au sein de MFG pendant l'expansion de Corona virus ?

Pour répondre sur la problématique posée au-dessus, on s'est appuyé sur un certain nombre d'hypothèses :

H1 : La CRSE à un rôle important dans les périodes des crises ;

H2 : La crise de Coronavirus dope la CRSE au sein de MFG ;

H3 : Il existe des conséquences de cette crise sur la comptabilité de MFG.

L'objectif de cette étude apparaisse lors de la détermination de rôle de la CRSE face à la crise émergente de coronavirus au sein de MFG. Ainsi de montrer l'impact de cette crise sur la comptabilité de l'entreprise objet d'étude.

La méthodologie de la recherche : Pour mieux débattre ce sujet on a suivie une méthodologie descriptives-analytique. Tout d'abord, nous allons décrire des notions de base sur la RSE et la CRSE. Ensuite, des généralités sur coronavirus et ses impacts sur l'économie, l'entreprise et la comptabilité. Enfin, on va terminer par une étude de cas dans une entreprise économique on va analyse et montrer l'importance de la CRSE au sein de cette dernière.

I- Notions de base sur la comptabilité de la responsabilité sociale d'entreprise:

L'idée que les entreprises doivent être responsables, prend ses racines dans les travaux de certains managers américains dans les années 1950. Leur idée si les entreprises ne se concentrent plus

uniquement sur leurs profits mais aussi sur l'impact qu'elles ont sur la société, elles en tireront bénéfice.

I.1. Définitions littéraires: Avant de définir la comptabilité de la responsabilité sociale d'entreprise on doit d'abord commencer par la définition de la responsabilité sociale d'entreprise.

I.1.1 Définition de la responsabilité sociale d'entreprise « RSE »: Howard Bowen le père fondateur de la RSE donne la première définition - reconnue - de la RSE comme suit : « la responsabilité sociale de l'entreprise renvoie à l'obligation pour les hommes d'affaires de réaliser les politiques, de prendre les décisions et de suivre les lignes de conduites répondant aux objectifs et aux valeurs qui sont considérées comme désirables dans notre société. »¹.

Après cette définition d'autre définition se trouve. D'ailleurs, le développement durable, lui, peut être défini comme : «un mode de développement économique qui satisfait les besoins de chaque génération, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs»². Puis, le normalisateur internationale « ISO » (International Organisation for Standardisation), De son côté donne la définition de la RSE suivante : « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui – contribue au développement durable qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations».³

I.1.2. Définition de la comptabilité de la responsabilité sociale des entreprises « CRSE » : La CRSE a pour but de collecter, traiter et communiquer des informations socialement responsable qui seront utilisé pour évaluer les couts et les gains sociaux⁴.

Elle consiste aussi à comptabiliser les conséquences des actes de l'entreprise sur les différents groupes sociaux. On peut faire référence à la comptabilité de l'impact de l'entreprise sur son environnement et à la comptabilité des coûts cachés. La responsabilité sociale demeure de plus en plus étendue pour les managers⁵.

I.1.3. Les volets et les dimensions de la CRSE :

I.1.3.1. Les volets de la RSE : L'entreprise peut assumer plusieurs responsabilités à la fois, ces responsabilités sont déterminées comme suit ⁶:

- **La responsabilité économique** : Signifiant la nécessité pour l'entreprise de réaliser du profit, afin de garantir sa survie ;
- **La responsabilité légale** : Celle qui oblige l'entreprise à respecter les lois ;
- **La responsabilité éthique** : Concerne les actions non codifiées juridiquement mais attendues par la société ;
- **La responsabilité philanthropique** : est laissée à la libre appréciation du manager.

Carroll classifie ces responsabilités de l'entreprise dans une pyramide de quatre niveaux comme indiquer ci-dessous :

Figure (1): La pyramide de la responsabilité sociale de l'entreprise



La source: Archie B.Carroll, **The Pyramid of Corporate Social Responsibility: toward the Moral Management of Organizational Stakeholders**, Business Horizons, July-August, 1991, p 42.

I.1.3.2. Les dimensions de la RSE :

La RSE est concept aux significations multiple générées par différentes façons de définir le terme même de la RSE. Selon Dahlsrud (2006), il y a 37 définitions académiques de la RSE qui mettent en avant ses principales catégories et objectifs⁷.

L'analyse a montré qu'il existe cinq dimensions qui se concentrent toute la gamme des sens de concept comme suit⁸ :

- **La dimension environnementale** : Comment l'entreprise impacte t-elle sur l'environnement ? De ses comportements en interne (biens et services) jusqu'aux conséquences externes

(impacts de ses produits et des activités) autrement dit la gestion participative aux ressources environnementales ;

- **La dimension sociale :** Ce sont les relations avec les personnes dans l'entreprise, mais aussi à l'extérieur. La dimension sociale représente le facteur Humain c'est-à-dire l'insertion, l'exclusion la motivation des salariés...etc ;
- **La dimension économique :** Tout ce qui concerne l'éthique des affaires, l'efficacité économique et le « green business », avec l'optimisation des capacités de production. ;
- **La dimension des parties prenantes :** les partie prenantes est un terme mobilisé pour identifier et organiser les responsabilités de l'entreprise vis-à vis de ces différents groupes concernés par ses activités... ;⁹
- **La dimension volontaire :** cette dimension signifie la nature des motivations ou justifications de l'intégration de la RSE au sein de l'entreprise qui devrait être volontaire.¹⁰

I.2. La RSE en Algérie :

La Responsabilité Sociale des Entreprises « RSE » devient un élément primordial pour les entreprises Algériennes pour qu'elles garantissent leurs pérennités et leurs développement et garder une bonne image, sa réputation, et de mettre en avant des pratiques socialement responsable. Mais il faut souligner que plusieurs limites font obstacle à un développement d'une démarche RSE en Algérie.

I.2.1. Développement et évolution de RSE en Algérie: En Algérie, les pratiques de la RSE en pleine croissance depuis plusieurs années déjà, on peut illustrer se développement dans les points suivants¹¹ :

- L'Algérie intègre depuis les années 2000, des principes du développement durable dans ses politiques et programmes nationaux;
- En 2002, l'Algérie a réalisé un plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) (2002-2012). Une nouvelle phase du PNAE-DD est en cours et vise la période 2012- 2021 ;
- Sur le plan Social, 08 conventions fondamentales sont ratifiées à savoir: Convention sur le travail forcé, sur la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité de rémunération, l'abolition du travail forcé, la

discrimination, l'âge minimum de travail, et les pires formes de travail des enfants ;

- Outres, les initiatives du gouvernement, celles du privé voient aussi le jour notamment par la plateforme RSE Algérie portée par l'Institut Hawkama El Djazaïr (Institut Algérien de gouvernance d'entreprise) et l'ORSE (Observatoire français sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises).

I.2.2. La normalisation de RSE en Algérie: Le phénomène de la certification a pris en Algérie une grande ampleur ces dernières années. En fait, il constitue pour les entreprises algériennes la pratique managériale la plus répandue dans le tissu économique¹².

L'ISO 26000 est une norme internationale de l'ISO qui donnera des lignes directrices pour la responsabilité sociétale (RS). Cette norme est destinée aux organisations de tous types, dans le secteur public et dans le secteur privé. Elle les aidera dans les efforts visant à fonctionner sur le mode socialement responsable que la société demande de plus en plus aujourd'hui. **ISO 26000** contient des lignes directrices et non pas des exigences.¹³

I.2.3. Limites de RSE en Algérie : Malgré l'intégration des principes de la RSE dans les entreprises algérienne mais il existe toujours des obstacles qui alourdissent le développement rapide de démarche RSE en Algérie comme suit¹⁴:

- L'absence d'un encadrement réglementaire du reporting social et environnemental et d'un marché de consulting en la matière en Algérie ;
- La négligence des droits des travailleurs, et de la protection de l'environnement à cause des déséquilibres dans les mesures de gouvernance;
- Les défaillances de la mise à niveau et de la certification ;
- Un niveau de syndicalisation faible dans les entreprises;
- Un retard de mise en place des indicateurs de l'économie de marché dû à la récente transition d'une économie administrée vers une économie de marché;
- Une culture d'entreprise qui n'incite pas à consulter les parties prenantes de celle-ci.

II- Coronavirus et ses impacts :

II.1. C'est quoi Coronavirus Covid-19 ?

II.1.1. Définition de virus : -Covid-19 fait référence à « *Coronavirus Disease 2019* », la maladie provoquée par un virus de la famille des *Coronaviridae*, Le Covid-19 est une maladie respiratoire pouvant être mortelle chez les patients fragilisés par l'âge ou une autre maladie chronique. Elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées¹⁵.

II.1.2. Genèse de la crise : Le virus de la corona serait apparu en décembre 2019 à Wuhan au centre de la Chine. Il est alors question d'un "*virus mystère*" et de 44 cas de personnes touchées, dont 11 "graves". Ce coronavirus est une nouvelle souche de l'espèce de coronavirus SARSr-CoV. La progression rapide de cette maladie a conduit l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la déclarer urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020, puis pandémie le 11 mars 2020.

Cette crise sanitaire a un coût humain considérable et de plus en plus élevé dans le monde entier. Pour sauver des vies et permettre aux systèmes de soins de faire face à la situation, il a fallu prendre des mesures d'isolement, de confinement et de fermeture généralisée en vue de contenir le virus. Ces dispositions ont affecté pleinement tous les aspects de la vie et plus particulièrement l'activité économique¹⁶.

II.1.3. Corona virus en Algérie : En Algérie, d'après le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière le premier cas été en février 2020 de ce fait le dispositif de veille et d'alerte mis en place par le ministère de la santé demeure en vigueur et la mobilisation des équipes de santé reste à son plus haut niveau.¹⁷

Puis, un décret exécutif a pour objet de fixer les mesures de distanciation sociale destinées à prévenir et à lutter contre la propagation du Coronavirus (COVID-19). Ces mesures visent à diminuer, à titre exceptionnel, les contacts physiques entre les citoyens dans les espaces publics et sur les lieux de travail comme suit¹⁸ :

- Les activités de transport de personnes sont suspendues durant la période indiquée, les services aériens de transport public de passagers, les transports routiers sur toutes les liaisons (train, métro, tramway, transport par câble, taxi collectif...);
- Sont fermés dans les grandes villes, durant la période indiquée : les débits de boissons, les établissements et espaces

de loisirs, de divertissement, de spectacle et les restaurants, à l'exception de ceux assurant la livraison à domicile ;

- Il est mis en congé exceptionnel rémunéré, au moins 50 % des effectifs de chaque institution et administration publique. Sont exclus de la mesure prévue les personnels de santé quel que soit l'employeur ;
- Sont considérés prioritaires au congé exceptionnel, les femmes enceintes et les femmes élevant des enfants ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques.

II.2. Les impacts de Coronavirus :

La pandémie du COVID 19 présente un certain nombre de différences qui font d'elle non seulement une crise d'une ampleur jamais égalée. Mais, au-delà de l'aspect sanitaire, elle est vécue sous plusieurs aspects (sanitaire, économique, social, humanitaire, psychologique...). Nous focaliserons plus sur trois aspects : (l'économie, l'entreprise et la comptabilité) comme suit :

II.2.1. Un impact économique : Une première différence réside dans le fait que cette crise sanitaire s'est vite transformée en crise économique. Certains ne font même pas de différence entre les deux. Il est triste et regrettable de constater le nombre effarant de décès chaque jour, cependant la dimension économique de la crise se révèle dans le confinement de plus de la moitié de la population mondiale¹⁹.

L'Algérie fait face à un choc provoqué à la fois par une baisse de moitié des prix du pétrole, une crise de santé publique et les conséquences des bouleversements économiques à l'échelle mondiale à la suite de l'épidémie de COVID-19. L'Algérie, très fortement dépendante des importations, subira les conséquences néfastes de cette crise²⁰.

II.2.2. Un impact sur l'entreprise : Selon certaines approches économiques, les périodes de récession accentuent la disparition des entreprises les plus faibles et contribuent ainsi à l'accroissement de la productivité et de la croissance, au renouvellement du tissu productif, à l'arrivée de nouveaux entrants. Dans l'industrie, les secteurs pharmaceutiques, la chimie, l'agroalimentaire, ont retrouvé des activités proches de l'avant-crise, les secteurs des transports, de l'automobile, la métallurgie sont en-deçà. Dans les services marchands, la restauration, l'hébergement ont une activité très faible,

tandis que les secteurs de l'information et de la communication croissent. Le secteur agricole a bien résisté.²¹

En Algérie, « EVIDENCIA Business Academy » estime que les secteurs à faible productivité du travail ou à forte interactions sociales ont été les secteurs les plus touchés. Plus de 50% des entreprises des secteurs de l'hébergement-restauration et l'industrie du matériel de transport considèrent que leurs effectifs sont trop importants au regard de leurs activités. Les PME sont particulièrement touchées par la crise, comme les PME du secteur culture et événementiel.²²

II.2.3. Un impact sur la comptabilité :

Le coronavirus et ses impacts ne sont pas un élément exceptionnel au regard d'une comptabilité d'entreprise. Cette pandémie n'était pas un caractère exceptionnel dans la vie d'une entreprise. Les conséquences du confinement le sont. Mais pas le virus. Cela se traduit un perte de productivité, coût supplémentaire ou primes exceptionnelles versées en conséquence de la pandémie vont s'inscrire en résultat courant mais peuvent être isolés dans un document en annexe. Maintenant, en fonction des pratiques comptables de la société, l'entreprise pourra à la marge inscrire certains coûts en résultat exceptionnel dans sa comptabilité²³.

En Algérie, selon l'article 07 du journal officiel n°74 : L'objectif des états financiers est de fournir des informations utiles sur la situation financière (bilan), a performance (compte de résultat) et les variations de la situation de trésorerie (tableau des flux de trésorerie) d'une entité afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de ces informations²⁴.

Ensuite, dans le SCF l'objectif des états financiers est non seulement de produire des informations pour les directions fiscales afin de déterminer la base imposable²⁵, mais aussi mettre à disposition une information qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économique²⁶. De ce fait chaque entreprise doit respecter trois principes fondamentaux lors de l'établissement des états financiers de l'année 2020 comme suit²⁷ :

II.2.3.1. Le principe de la continuité de l'exercice : Indique que l'entité est toujours en situation de continuité d'exploitation, mais la crise de coronavirus peut mettre les entreprise en faillite de ce fait, lorsque la continuité d'exploitation est irrémédiablement compromise, l'ensemble des conséquences d'une liquidation ou d'une cessation

d'activité est pris en compte. Les comptes sont établis sur la base des valeurs liquidatives. Les modalités d'évaluation et de présentation retenues par l'entité sont indiquées dans l'annexe ;

II.2.3.2. Le principe de la pertinence de l'information comptable : dans les états financiers : L'événement Covid-19 et ses conséquences constituent un fait pertinent qui doit être mis en évidence dans les comptes et situations établis à compter du 1^{er} janvier 2020. Et aussi refléter fidèlement la situation, permettre une analyse pertinente des impacts bruts et nets et être présentée de façon ;

II.2.3.3. Le principe de Célérité de l'information comptable : Les entités qui ne sont tenues qu'à une obligation d'établissement de comptes annuels d'établir à titre volontaire des comptes ou situations intermédiaires leur permettant de mesurer de façon raisonnable les impacts de l'événement Covid-19, de prendre en compte les mesures de soutien dont elles ont bénéficié et de présenter leur performance et leur situation financière à une date choisie par elle. Dans tous les cas, lors de l'établissement des comptes annuels 2020, une information sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sera à mentionner dans l'annexe pour les entreprises qui ont l'obligation d'en établir une²⁸.

III- Étude de cas de MFG filiale de groupe CEVITAL de Mars 2020 à Aout 2020 :

Notre étude de cas sert à montrer le rôle de la CRSE au sein de MFG dans une période critique dans l'intervalle de 6 mois de Mars à Aout 2020. Donc, Face à la crise sanitaire, les questions environnementales et sociales prennent une importance primordiale et la politique de RSE au sein de MFG n'est pas passée au second plan mais a pris davantage d'ampleur.

III.1. Présentation de l'entreprise et sa démarche RSE :

III.1.1. Présentation de l'entreprise MFG : Mediterranean Float Glass, MFG par abréviation, est une Entreprise Algérienne, crée en Avril 2007, filiale de groupe **CEVITAL**, qui a pour principale activité, la production du verre flotté. Son siège social et son usine sont implantés à l'Arbâa, Wilaya de Blida. L'entreprise s'est développée rapidement au cours de ces dix dernières années, son effectif est passé de 700 en 2010 à 900 en 2020²⁹.

III.1.2. La démarche RSE au sein de MFG : Depuis 2000, la RSE prend une importance croissante dans les pratiques et les discours de

groupe Cevital. Pour MFG, la RSE est un marqueur d'évolution. A travers un nouveau paysage organisationnel, elle a pour objectif de tendre vers un changement social, une protection environnementale, et ce en assurant la sécurité de ses installations et en préservant celle de la population riveraine.

Pour garantir la performance de sa gestion en matière de Santé, Sécurité, Environnement et Qualité, MFG fait certifier ses activités depuis de nombreuses années par des organismes reconnus internationalement³⁰.

III.1.3. Coronavirus dope la RSE de MFG : PME et grandes entreprises s'impliquent de plus en plus, un véritable élan a emporté les entreprises de toute taille vers une responsabilité sociale et environnementale accrue depuis les débuts de la crise du Covid -19.

Les périodes de crise confrontent les entreprises à des choix profonds. Or, le fait est que celles qui ont le mieux résisté au premier confinement sont celles qui avaient des fournisseurs conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de la santé de leurs salariés et qui étaient donc davantage préparées à relever le défi de la crise sanitaire, et c'est le cas de MFG qui reste toujours fidèle avec respect de leurs employés, de leurs clients et garantir la continuité de toute la chaîne de production.

Cette crise à elle-même montre que MFG est une entreprise soucieuse de leur impact environnemental et sociale et on va bien expliquer dans notre étude de cas.

III.2. La CRSE au sein de MFG lors de l'expansion de Coronavirus :

Comme toute les entreprises MFG a mis-en place des diverses actions dans le contexte de la pandémie actuelle – qui n'ont évidemment pas été intégrées dans le « business plan » annuel – s'inscrivent naturellement dans une logique de responsabilité sociétale des entreprises.

III.2.1. Le rôle de la CRSE dans la période de Corona virus : Évidemment, cette crise sanitaire sans précédent amène à devoir prendre en compte, au titre des enjeux sociaux, la sécurité des salariés et plus généralement des parties prenantes de la société.

MFG à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de la société y compris les intérêts de ses parties prenantes – salariés, fournisseurs et clients notamment – lors de début

de la crise de Coronavirus, disposent d'une commission hygiène et sécurité entreprise CHS/E qui traitant des questions sociales, sociétales et environnementales, des réunions extraordinaires ont été organisé par cette commission afin de mettre en place des mesures supplémentaire face à la propagation de coronavirus l'expansion comme suit :

- **Disponibilité de l'eau et de savon en permanence aux sanitaires :** par l'augmentation des heures de marches du forage, l'aménagement des citernes, la réparation de toutes les fuites au niveau des sanitaires du complexe, et l'achat des lots de savons mousse et liquide ;
- **Suspension du pointage électronique par emprunte :** et le remplacer par le pointage manuel afin d'éviter les rassemblements ;
- **Fermeture de la cuisine et le restaurent collective :** et réduire le temps de pause de déjeuner d'une heure à ½ heure pour libéré les employeurs à 16h au lieu de 16h30 ;
- **Désinfection des lieux communs :** par l'acquisition d'un produit virucide et bactéricide pour les opérations de désinfection ces opération sont établies une foi par semaine dans tous les bureaux administratifs, les salles et chaque jours pour les moyens de transports de personnels ;
- **L'achat et l'installation des distributeurs de gel hydro alcoolique:** le gel hydraulique a été disponible dans les lieux communs, les administrations et les postes d'entrées, un budget qui dépasse les 500 000 DA a été réservé pour l'achat de ce désinfectant ;
- **L'achat des bavettes :** jetables et lavables en tissus, plus de 10 000 bavettes ont été acheté de Mars jusqu'à le mois d'Aout soit plus de 600 000 DA, ces masque ont été distribué au profit de personnel de l'entreprise par un moyenne de deux bavettes par employés chaque semaine ;
- **L'acquisition des thermomètres infrarouges et test de température aux postes d'entrée:** afin de prévoir des testes systématiques aux postes d'entrées ;
- **Réduction de la présence d'effectif au complexe :** mettre en congé annuel puis exceptionnel les personnes vulnérables (malades chronique, personnes âgées, femme enceintes, les

mamans qui ont des enfants moins de 14 ans), le congé exceptionnel est rémunéré pour l'ensemble des employeur qui y ont bénéficié comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau (1): Nombre des employeurs en congé

Mois Nombre d'employeur	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Congé annuel	64	613	244	147	336	235
Congé exceptionnel	20	304	432	16	24	23

La source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise.

- **Réduction d'effectif qui travaille dans la chaine de production :** Le processus de production de verre est ininterrompu et soutenue, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Donc pour assurer la continuité de la production et pour protéger les employeur qui travaille dans la chaine de production, l'entreprise a hébergé ces derniers avec l'octroie d'une prime pour les motiver « prime confinement » égale à 1500 DA par jour ;

III.2.2. Le traitement comptable des opérations liées au Corona virus : Les organes de gestion de MFG ont été pris des décisions de gestion, ont sollicité les aides dont ils pouvaient bénéficier, et ont eu recours à diverses formes de financements afin d'assurer la pérennité de leurs entreprises.

La DFC de MFG donne le traitement comptable des opérations les plus fréquemment rencontrées dans cette crise conformément aux dispositions du Système Comptable financier

- **Le dispositif chômage partiel :** MFG a mis en place des mesures de chômage partiel de 80% des salariés puis elle commence de réduire ce chiffre. Son traitement comptable s'opère comme suit : l'indemnité de chômage partiel versée par l'entreprise à son salarié est comptabilisée en charge (compte N° 63103 « Congé payer ») ;
- **L'aide du fonds de solidarité :** Les aides allouées au titre du fonds de solidarité sont des dont aux profits de groupe Cevital et le Comité de participations de MFG, ces dons sont un panier de ravitaillement (huile, sucre, beurre, farine, semoule...), comptabilisées en charges (compte N° 638 « Autre charge de

personnel »). Elles sont en outre exonérées d'impôts et n'entrent pas dans les bases de calcul des cotisations sociales des travailleurs ;

- **Le prêt garanti par le groupe CEVITAL :** est un emprunt sollicité auprès d'une banque, mais qui bénéficie d'une garantie accordée par le groupe.
- **Les reports de paiements :** MFG comme toutes les entreprises a bénéficié automatiquement, ou à leur demande, de reports pour le paiement d'impôts, de taxes, de charges sociales, de frais tels que les loyers, l'eau, le gaz, l'électricité, etc. Les charges correspondantes sont comptabilisées de manière habituelle, et les montants ;
- Une prime exceptionnelle a été versée au profit des employeurs qui travaillent dans la chaîne de production dans la période de confinement, cette prime est comptabilisée en charge (compte N°63104 « indemnité de service forfaitaire »).

III.2.3. Les conséquences de l'événement Covid-19 sur la comptabilité : Dans cette partie, MFG avait respecté les principaux principes comptables à appliquer lors de la clôture 2020, Nous revenons ci-après sur certains d'entre eux :

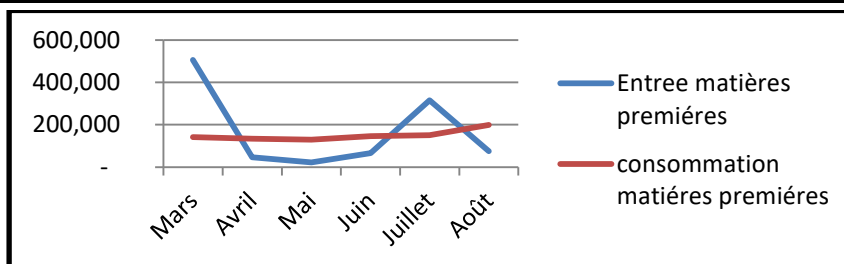
- **Stocks :** la majorité des matières premières qui entrent dans la production de verre sont importées de l'étranger de ce fait la baisse de la quantité achetée exprime la baisse du niveau de production (sous-activité) comme indiqué dans le tableau et les deux courbes suivantes :

Tableau (2): variation de stock matière et produit finis

Mois Montant en KDA	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Entrée matières premières	505 034	46 096	23 096	66 165	315 376	75 892
Consommation matières premières	142 175	133 846	130 482	147 039	150 343	199 608
Variation de stock produit finis	166 076	49 558	168 648	293 893	463 990	512 941
Variation de stock produit finis	419 606	323 296	345 554	415 697	479 221	459 862

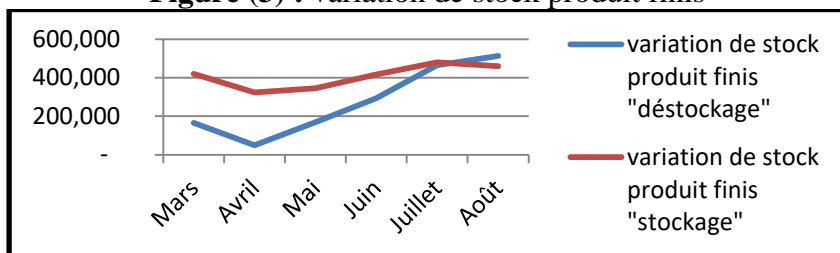
Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise.

Figure (2) : variation des matières premières



Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise.

Figure (3) : variation de stock produit finis



Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise.

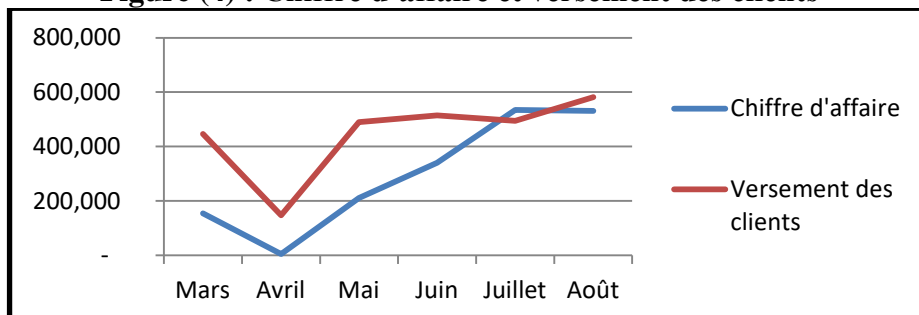
- **Créances :** Un retard de paiement, lié aux circonstances générales prévalant dans le cadre de l'événement Covid-19, ne constitue pas à lui seul un critère de déclassement, celui-ci étant fondé sur les caractéristiques propres aux débiteurs concernés.

Tableau (3) : Chiffre d'affaire et versement des clients

Mois MT en KDA	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Chiffre d'affaire	154 821	4 855	210 544	340 188	534 990	531 543
Versement des clients	446 450	146 840	489 276	514 341	494 682	581 895

Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise.

Figure (4) : Chiffre d'affaire et versement des clients



Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise

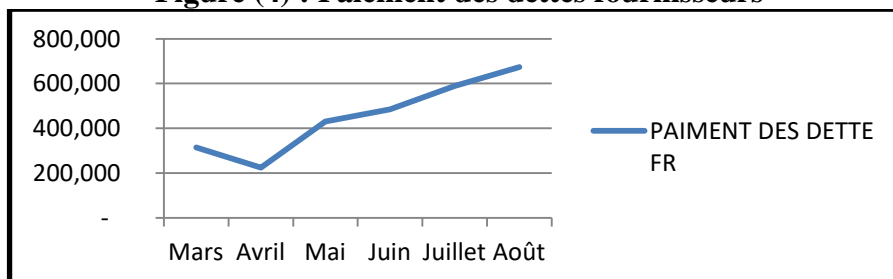
- **Dettes :** Comme les créances un retard de paiement, lié aux circonstances générales prévalant dans le cadre de l'événement Covid-19, la rupture de covenant à la date d'échéance reclasse la dette avec une renégociation antérieure.

Tableau (4): Paiement des dettes fournisseurs

Mois \ MT en KDA	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
paiement des dettes fournisseurs	314 461	225 238	430 561	484 556	589 401	672 987

Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise

Figure (4) : Paiement des dettes fournisseurs



Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise

- **Produits et charges :** MFG n'utilise pas les rubriques du résultat exceptionnel pour traduire systématiquement les conséquences de l'événement Covid-19. Il a préféré de privilégier en conséquence la présentation dans l'annexe.

Tableau (5) : Résultats de l'exercice mensuellement.

Mois	MT en KDA	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
2019		5420	52036	-61640	-11218	-128163	-71847
2020		-156711	-207483	-104969	-103512	-5017	209 165

Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise

Figure (5) : Résultats de l'exercice mensuellement.



Source : élaboré par nous même suite au donner de l'entreprise

- **Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles :** En cas d'arrêt de l'activité, sauf à ce que l'amortissement soit fonction d'un nombre d'unités d'œuvre, l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles ne peut pas être interrompu pendant la non-utilisation des actifs concernés ni amoindri compte tenu d'une utilisation réduite des actifs concernés. Est ça n'est pas le cas en MFG qui continue sa production et générée leurs amortissements mensuellement.

Conclusion:

Nous avons tenté via cette recherche d'apporter des éléments de réponses à notre problématique, et nous avant récapitulé l'ensemble des hypothèses proposé au début de cet article pour donner les résultats suivants :

- La CRSE est évaluer sur sa capacité à contribuer effectivement à la réalisation des but sociaux, environnementaux et économiques surtout dans les périodes des crises donc, la première hypothèse qui dit que La CRSE à un rôle important dans les périodes des crises est correcte;
- Pour la deuxième hypothèse qui explique que La crise de Coronavirus dope la CRSE au sein de MFG est aussi juste par ce que La prise en compte de la sécurité des salariés, les

intérêts des parties prenantes de la société, et les enjeux sociaux et environnementaux est toujours en priorité au sein de MFG ;

- Enfin, la troisième hypothèse est partiellement correcte par ce que il existe des conséquences de cette crise sur la comptabilité de MFG, mais ces conséquences n'ont pas une grande influence sur l'établissement des états financiers de l'exercice 2020

À travers les résultats de notre recherche nous pouvons donner les recommandations suivantes :

- Les sociétés doivent mettre en place de véritables mesures d'aide, notamment au bénéfice de leurs salariés, dans la période d'expansion de Coronavirus ;
- Dans les périodes des crises l'État Algérien doit donner des aides financières ou bien des prêts garantis par elle-même au profit des entreprises ;
- Face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, les chefs d'entreprises doivent prendre des décisions de gestion, ont sollicité les aides dont ils pouvaient bénéficier, afin d'assurer la pérennité de leurs entreprises.

Références bibliographiques:

¹ Bowen Howard, **Social Responsibilities of the businessman**, Harper and Row, New York, 1953, p06.

² Jean Jacques Rosé, **Responsabilité sociale de l'entreprise**, de Boeck, 1ère édition, 2006, Belgique, p05.

³ Sabrina Djemai, Abderrahmane Abedou, **Spécificités de la responsabilité sociale des entreprises en Algérie**, Revue Chercheur Économique, université 20 Aout 1955, Skikda, Alger, vol 06, N01, Juin 2018, p443-444, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/54761>, consulté le 01/11/2020.

⁴ Imène Touadi, **Les pratiques de la comptabilité verte : une innovation comptable au profit de l'environnement**, El Wahat pour les chercheurs et les études, université de Ghardaïa, Alger, vol 10 N°2, 2017, p875, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/77559>, consulté le 01/11/2020.

⁵ Billy Masson Claude, **La comptabilité et la responsabilité sociale des Entreprises**, Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Études Économiques et Sociales, 2008, <http://doi.org/10.5169/seals-142110>, consulté le 23/11/2020, p66.

⁶ Archie B.Carroll, **The Pyramid of Corporate Social Responsibility: toward the Moral Management of Organizational Stakeholders**, Business Horizons, July-August, 1991, p 42.

⁷ Mohamed Dahmani, **La notion de la RSE dans les entreprises Algériennes : entre théorie et pratique**, Revue de recherche et études scientifiques, université Yahia Fares, Medea, Alger, vol 10, 2016, p18, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/66265>, consulter le 01/11/2020.

⁸ <https://rse-pro.com/definition>, consulté le 06/12/2020, et <http://lecommunicator.canalblog.com/archives/2012/04/13/24004128.html>, consulté le 06/12/2020.

⁹ Faiza Khettab, Nadjoua Demmouche, **La contribution des achats responsables à la création de valeur pour l'entreprise**, Revue des réformes économiques et intégration en économie mondiale, école supérieure de commerce, Kolea, Tipaza, Alger, vol 12 n°26, 2018, p8, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/69123>, consulter le 01/11/2020.

¹⁰ Ibid, p7.

¹¹ Souad Kasri Boudache et autre, **Le management de l'innovation et la responsabilité sociale et sociétale des entreprises**, Revue d'Économie et de gestion, Université de Béjaia, Alger, vol03, N°01, 2019, p20, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/104379>, consulter le 01/11/2020.

¹² Zina Arabeche, **La contribution de la notion extra financière à mesurer la RSE**, Roa iktissadia Review, Centre universitaire Ahmed Zabana, Ghilizane, alger, V10, N° 02, 2020, p336, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/131550>, consulter le 01/11/2020.

¹³ Karim Kateb et Khalil Salem, **La pratique de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en Algérie**, Anales de l'université de Béchar des sciences économique, Alger, vol 04, N°01, p 199, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/129540>, consulter le 01/11/2020.

¹⁴ Sabrina Djemai et Abderrahmane Abedou, idem, p445.

¹⁵ Julie kerne, <https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/coronavirus-covid-19-18585/>, cosulter le 13/01/2020.

¹⁶ Berrouche Zineddine, Mahdaoui Hamoudi, **Impacts de la crise sanitaire due au Coronavirus sur l'économie mondiale et nationale**, Journal of economisc and management, Universté de Sétif1, Alger, vol20, p313 <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/132728>, consulter le 19/11/2020.

¹⁷ Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, [http:// www .sante.gov.dz/prevention/82-documentation/503-point-de-situation-sur-le-covid-19-au-29-02-2020.html](http://www.sante.gov.dz/prevention/82-documentation/503-point-de-situation-sur-le-covid-19-au-29-02-2020.html), consulter le 21/01/2020.

¹⁸ Décret exécutif n° 20-69 du 26 Rajab 1441 correspondant au 21 Mars 2020, relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (covid-19), Journal officiel de la république algérienne N°15, 21/03/2020, p 07.

¹⁹ Berrouche Zineddine, Mahdaoui Hamoudi, idem, p314.

²⁰ ibid, p316.

²¹<https://www.vie-publique.fr/en-bref/278060-covid-19-et-impact-sur-la-productivite-des-entreprises>, consulte le 30/01/2021.

²² Fethi Ferhane, Aziz Chaib, Impact économique de coronavirus sur les entreprises Algeriennes, EVIDENCIA business Academy, Centre de formation, conseil et étude en ingénierie des affaires et transformation managériale, Avril 2020, p13, https://www.researchgate.net/publication/342522489_IMPACT_ECONOMIQUE_DU_CORONAVIRUS_SUR_LES_ENTREPRISES_ALGERIENNES, consulter le 09/01/2021.

²³ Élisabeth Montaufray, <https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/entretien-en-comptabilite-d-entreprise-le-covid-19-n-a-pas-de-caractere-exceptionnel> 6890366 –BUREAU, Publié le 01/07/2020, consulter le 12/04/2021.

²⁴ Loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier, Journal officiel de la république algérienne N° 74, 25/11/2007, p04.

²⁵ Mohamed Kebieche, **L'impact de l'application du système comptable financier sur les caractéristique de l'information financière dan l'entreprise**, mémoire de magister en sciences commerciales et financière, École supérieure de commerce, 2011, Alger, p 70.

²⁶ Catherine Maillet, **Comptabilité en IFRS**, École Supérieure Algérien des Affaires, ESCP Europe, Mars 2012, p 18.

²⁷<https://www.efl.fr/actualites/comptable/comptabilite-et-fiscalite/details.html?ref=fd089e126-6103-4a3e-98b1-1cd4dba95a32>, consulter le 13/03/2021.

²⁸ Élisabeth Montaufray, idem.

²⁹ <https://www.mfg.dz/>

³⁰ Ibid.